



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 80 - MAI 2013**

# SOMMAIRE

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Décision - Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes - 14 mai 2013	1
Décision - Délégation de signature en matière d'exécution du budget - 14 mai 2013	14

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

Arrêté N °2013135-0004 - Subdélégation de signature du DIRECCTE au responsable de l'unité territoriale des Yvelines concernant les compétences du Préfet de département 78	16
Arrêté N °2013135-0005 - Subdélégation de signature du DIRECCTE au responsable de l'unité territoriale de l'Essonne sur les compétences du Préfet de département 91	24
Arrêté N °2013135-0006 - Subdélégation de signature du DIRECCTE au responsable de l'unité territoriale des Hauts de Seine sur les compétences du Préfet de département 92	33

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

Décision - DECISION Portant Subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation et de la forêt d'Ile- de- France (FRANCEAGRIMER)	40
---	----

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

Décision - décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique	43
---	----

## **Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté N °2013122-0030 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-018 du 2 mai 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DOPS)	116
Arrêté N °2013122-0031 - Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n °2013-019 du 2 mai 2013 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (DVE)	119





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 14 Mai 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière de  
dépenses et de recettes - 14 mai 2013

## DÉCISION

### Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu les articles R. 711-68 et A. 712-35 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Sur proposition du Directeur général,

### Décide

#### ARTICLE 1

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer les engagements de dépenses dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Guilaine CLAVAUD CHAMPALIER	Responsable de la vie institutionnelle et de l'administration générale	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ  Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD  Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF : tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT  Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n°1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous

Directions rattachées à la direction générale				
Michèle HABY-ARLEN	Directeur de la stratégie, du plan et de la gestion des risques			Société n°1110 CF : C440
Michel DELAMAIRE	Directeur général délégué, responsable pôle recherche de financements nationaux et européens			Société n° 1110 CF : C450
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n°: * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRIATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF :C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
Directions générales adjointes				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur, adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : • 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  • 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A27, 4A30

Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOF )			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Thierry DEBAY	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUBE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2I60, 2I62, 2I72, 2I80, 2I81, 2I82  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2I50, 2I51, 2I71, 2I79
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF : 2I11, 2I12, 2I13, 2I14, 2I15, 2I20, 2I30
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF : 2I17, 2I18, 2I40, 2I65, 2I83
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC  Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement : GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER  Jean--Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous * 1900 - 2900 * 1500 - 1510 CF : tous * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DERDARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Responsable de restaurant Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Ariette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402  Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION  Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45



Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement : GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN  Huguette PALADE	Secrétaire général  Responsable Administratif et financier	Société n° 2300 CF : tous
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF : tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF : tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMPE	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMPE	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous

Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Sociétés n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Isabelle FRAPPI	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

## ARTICLE 2

De donner délégation de signature aux agents suivants, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise) dans les conditions définies ci-après :

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
<b>Chambres d'industrie et de commerce départementales</b>				
Claudine DAGNET	Directeur général délégué départemental CCID Paris	Odile JARRY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1310 CF : tous
Denis DANG	Adjoint au directeur CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J10 2J11 2J12 2J13 2J14 2J15
Pierre DE RICAUD	Responsable du département développement territorial CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J20 2J21 2J22 2J23 2J24 2J25
Ursula GERARD	Responsable du département développement des entreprises CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J40
Pierre ADES	Responsable du département création transmission formalités CCID Paris			Société n° 1310 CF : 2J30 2J31 2J32 2J33
Didier BOUVELLE	Directeur général délégué départemental CCID Versailles-Yvelines	Guilaine CLAVAUD CHAMPALIER	Responsable de la vie institutionnelle et de l'administration générale	Société n° 1178 CF : tous
Laurent TRILLES	Directeur général délégué départemental CCID Hauts-de-Seine	Marc-André DEMETZ  Antoine DEVE	Directeur adjoint au DGDD  Responsable des fonctions supports	Société n° 1320 CF : tous
France MOROT-VIDELAINE	Directeur général délégué départemental CCID Seine-Saint-Denis	Alain BEAUMONT  Jean-Louis ANDRIEUX	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1330 CF : tous
Loïc CHOUIN	Directeur général délégué départemental CCID Val-de-Marne	Laurence AVELINE-BAILLY	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1340 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bernard CAYOL	Directeur général délégué départemental CCID Val d'Oise	Odette de AZEVEDO	Directeur adjoint au DGDD	Société n° 1195 CF : tous
<b>Directions rattachées à la direction générale</b>				
Thierry LAURENT	Directeur des formalités et de la collecte de la taxe d'apprentissage	Isabelle BRILLANT	Responsable du département supports	Sociétés n° : * 2110, * 2020, 2200, 2300 CF : tous
Jean DESTRIKATS	Secrétaire général aux affaires institutionnelles et aux relations extérieures	Françoise DELPUECH	Responsable du département gestion	Société n° 1110 CF : C411
Olivier BEAUNAY	Directeur de la communication			Société n° 1110 CF : C403  Tout établissement : GA = T01
Dominique CHARNEAU	Inspecteur général	Mathieu BOULANGER	Adjoint à l'inspecteur général	Société n° 1110 CF : C420
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Valdemar RIBEIRO	Directeur délégué	Sociétés n° : * 1110 CF : C426  * 1100 GA = G14
Valérie HENRIOT-LE METAYER	Directeur des finances et du contrôle de gestion			Sociétés n° 1120 7010 CF : tous
<b>Directions générales adjointes</b>				
Xavier CORNU	Directeur général adjoint chargé de l'enseignement, de la recherche et de la formation	Michel REVERSAT  Richard SKRZYPCZAK	Secrétaire général  Directeur adjoint au DGA-ERF	Sociétés n° : * 2010 * 2000  * 2040, 2150  les établissements d'enseignement : * 2200, 2270, 2300, 2450, 2510, 2520, 2560, 2580, 2590, 2920.  * 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127.  CF : tous
Annick FORTIN	Directeur du CFA			Société n° 2010 CF : 4A18
Anne-Marie LE BEVILLON	Directeur du marketing			Société n° 2010 CF : 4A26, 4A30
Claire-Marie CHAFFIN	Responsable du Département Entreprises et Compétences			Société n° 2010 CF : 4A30
Nathalie BERRIAT	Directeur de l'innovation pédagogique			Société n° 2010 CF : 4A11, 4A20, 4A21, 4A22, 4A24.

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Jacques –Olivier HENON	Directeur des politiques éducatives			Société n°2010 CF : 4A16 – 4A28 – 4A29
Sylvie MOUCHEZ	Responsable du département orientation (BIOP et CIOP)			Société n°2010 CF : 4A16
Yves PORTELLI	Directeur des relations internationales	Marianne CONDE-SALAZAR	Directeur adjoint affaires internationales	Société n° 2040 CF : tous
Thierry DEBAY	Directeur des admissions et concours	Hugues CONTANT	Adjoint au directeur	Société n°2150 CF : tous
Jean-Claude SCOUPE	Directeur général adjoint chargé de l'appui aux entreprises	Christophe PERRET	Chargé de mission	Société n°1140 CF : tous  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
Bertrand MARJOLLET	Directeur des Filières et Territoires			Société n°1140 CF : 2I60, 2I62, 2I72, 2I80, 2I81, 2I82  Société n°7030 CF : tous  Sociétés n° 7000 – 7010 – 7020 CF : tous
William PROST	Directeur du Développement des entreprises			Société n°1140 CF : 2I50, 2I51, 2I71, 2I79
Géraldine FROBERT	Directeur de l'appui réglementé et de l'information			Société n° 1140 CF :2I11, 2I12,2I13,2I14, 2I15 2I20,2I30
Catherine DEMONGEOT	Directeur du marketing et des relations clients			Société n° 1140 CF :2I17,2I18, 2I40,2I65, 2I83
Jean-Louis SCARINGELLA	Directeur général adjoint chargé des études et de la mission consultative	Martine NICKLES  Jean-Luc BIACABE	Directeur chargé des ressources humaines et des finances de la DGAEMC  Directeur des politiques économiques	Société n° 1400 CF : tous
Anne OUTIN-ADAM	Directeur des politiques législatives et juridiques			Société n° 1400 2N10 2N16 2N40 2N41 2N42
Mirko HAYAT	Directeur du CREDA			Société n° 1400 CF : 2N42
Sébastien CALMONT	Directeur de IRPI			Société n° 1400 CF : 2N41
Marie-Claire MARCHESI	Directeur du développement régional			Société n° 1400 CF : 2N30 2N31 2N32 2N33

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Philippe JACOB	Directeur général adjoint chargé des ressources humaines	Eric de CHAMPSAVIN	Directeur du pôle développement des ressources humaines et réseaux	Sociétés n°: • 1110 CF : C410  Tout établissement SAP Versailles GA = T04  Sociétés n° 8010 8020 8030 CF: tous
Gilles DABEZIES	Directeur général adjoint chargé des actions internationales et européennes	Remy ARTHUS Georges FISCHER Jean--Luc FERLANDE	Directeurs délégués, adjoints au DGA  Adjoint au directeur	Société n° 1130 CF : tous
Luc DARDAUD	Responsable du DFCE			Société n°1130 CF : 2H60 2H61 2H62 2H63
Sandrine ROL	Chef du service produits éditoriaux et formation			Société n° 1130 CF 2H16 2H72
Jean-Luc NEYRAUT	Directeur général adjoint de l'administration générale	Jeanne-Marie DUMON	Directeur, adjoint au DGA	Sociétés n° : * 1910, 1920, 2910 CF : tous  * 1900 - 2900  * 1500 - 1510 CF : tous  * 1100
Thierry MENUET	Responsable du service de prévention et des risques			Société n° 1500 CF : 6 P01
Loïc CAHIERE	Responsable du service des assurances			Société n° 1500 CF : 6 P02
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Georges DAUBRESQUE	Responsable pôle restauration et impression	Société n° 1510 CF : tous
Geoffroy SOULEZ	Directeur des services généraux	Olivier ROBERT		Société n° 1510 CF : 2USC  Société n° 1100 GA = G16
Frédéric DA SILVA	Gérant de restaurant	José POSENATO Miguel ADELINO Huguette METTE Serge LENOIR Djaffar OUSSADA	Magasinier Magasinier Assistante de direction Magasinier Gestionnaire administratif	Société n° 1510 CF : 2UHE 2UTE
Pascal FRANCINEAU	Gérant de restaurant	Noël HUE Yannick LE BERRE Amar DEREARE Luc BREBION Nathalie LAPEYRE Stéphane BLANCHE	Magasinier Magasinier  Magasinier  Magasinier Responsable de restaurant  Cuisinier	Société n° 1510 CF : 2UCH 2UTO 2UGA 2UDR
Bruno CHASSAIGNE	Gérant de restaurant	Daniel CORBIZET Arlette LACAZE David PARRAIN	Econome Magasinier Magasinier	Société n° 1510 CF : 2URE

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Yannick HOUSSARD	Responsable de la division impression	Christian BERTINARIA Angélique ROUX Sylvie METAIS Jean-Marc PERROT Freddy DRUBIGNY Alain MESNY	Responsable production atelier  Infographiste Infographiste Infographiste  Infographiste	Société n° 1510 CF : 2UI1 2UI2 2UI3  Tout établissement GA = G90
Evelyne RIGODANZO	Directeur juridique	Claude COILLARD-CHABIR	Responsable conventions appui et contentieux privé	Société n°1500 CF : C402  Société n°1100 GA = G15
Richard BENAYOUN	Directeur du patrimoine et de l'immobilier	Pierre-Lionel BREVINION Muriel BOYER	Directeur adjoint  Responsable de pôle	Société n° 1500 CF : C404  Sociétés n° : * 1910 – 2910 CF : tous  * 1900 - 2900 – 3000 GA = G45
Yves SOUBIGOU	Directeur du pilotage du système d'information	Marie-Cécile DORS  Bernard BAUDOIN	Responsable département pilotage et support de la filière	Société n° 1920 CF : tous  Etablissement n°1500 CF : C409  Tout établissement SAP Versailles GA = T03
Yves REDONDO	Directeur des achats	Catherine CHEVRET-BERSANI  Guillaume NATUREL	Directeur adjoint	Société n° 1500 CF : C418  Tout établissement SAP Versailles GA = G01
<b>Ecoles</b>				
Bernard RAMANANTSOA	Directeur général d'HEC Paris	M. Olivier MOREAU	Secrétaire général	Société n°2200 CF : tous
Bérengère PAGES	Directeur des relations avec les entreprises			Société n° 2200 CF : 4FEN,4F71,4F72,4F73
Pierre DUSSAUGE	Doyen du corps professoral			Société n° 2200 CF: 4F6D,4F81,4F82,4F84,4F1B,4F2D,4F9A
Eloïc PEYRACHE	Directeur délégué d'HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F2G,4F4M
Bernard GARETTE	Directeur délégué du MBA HEC paris			Société n° 2200 CF : 4F31,4F32,4F33,4F34,4F35,4F36
Bertrand MOINGEON	Directeur général adjoint d'HEC Paris	Marina KUNDU	Directeur des programmes diplômant et certifiant	Société n° 2200 CF : 4F51,4F52,4F53,4F54
Blaise ALLAZ	Doyen associé à la recherche	Pierre DUSSAUGE		Société n°2200 CF : 4F83
Edouard HUSSON	Directeur général de ESCP-EUROPE	Pierre KOCH	Secrétaire général	Société n° 2270 CF : tous

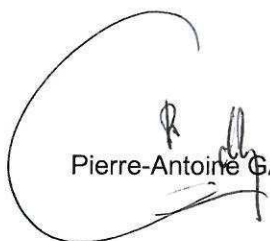
NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Maria KOUTSOVOULOU	Directeur académique			Société n°2270 4GA1 4GA2 4GA3 4GA5 4GA6 4GA7 4GG0
Delphine MANCEAU	Directeur corporate			Société n° 2270 CF 4GA4 4GB1 4GB2 4GB3 4GB4 4GB5 4GB6
Dominique PERRIN	Directeur général de ESIEE	Henry-Frédéric DAIN	Secrétaire général	Société n° 2300 CF : tous
Tarik BOUROUINA	Directeur de la recherche ESIEE Paris			Société n° 2300 CF 4H60 4H65
Didier DEGNY	Directeur délégué			Société n° 2300 CF : 4H01 4H05 4H07
Anne STEFANINI	Directeur de NOVANCIA	Dominique LAGACHE	Secrétaire général	Société n°2450 CF : tous
Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J40, 4J44, 4J45, 4J46, 4J67 4J83 4J86
Lysiane MARECHAL	Directeur de la formation continue de NOVANCIA			Société n° 2450 CF : 4J51
Stéphane VINCENT	Responsable des relations entreprises de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J71 4J52
Renaud REDIEN-COLLOT	Directeur de l'international de NOVANCIA			Société n° 2450 CF 4J12 4J63 4J66
Catherine LAIZE	Responsable Master de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF :4J41 4J61 4J81 4J82
Damien FORTERRE	Responsable Bachelor de NOVANCIA	Christian CHENEL	Directeur des programmes et de la scolarité	Société n° 2450 CF : 4J42 4J62
Véronique LABLE	Directeur de Gobelins	David LOIGNON	Adjoint au directeur	Société n° 2510 CF :tous
Chantal FOUQUE	Directeur Pôle Mode Déco			Société n°2520 CF :tous
Christophe MERCADIER	Directeur de TECOMAH	Denis RIMBEAU	Adjoint au directeur	Société n° 2560 CF : tous
Frédérique BONLIEU	Directeur adjoint			Société n°2560 CF tous sauf 4C30
Gilbert TURCAN	Responsable de la formation continue			Société n° 2560 CF 4M30
Bruno de MONTE	Directeur de FERRANDI	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF : tous
Catherine MALLET	Directeur adjoint chargé des relations entreprises	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n°2590 CF 4O22 4O21
Odile TANGUY	Directeur adjoint chargé des programmes de formation initiale	Grégoire AUZENAT  Alexandra LEPLATRE	Directeur adjoint chargé de l'administration générale  Responsable Finances, Achats et approvisionnements	Société n° 2590 CF 4O31 4O41 4O51 4O52 4O53 4O54 4O55 4O61 4O71
Tristan GILLOUARD	Directeur du CFI	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2580 CF : tous

NOM	FONCTION	En cas d'absence ou d'empêchement		Sociétés - Centres Financiers  <i>Bleu : SAP Paris Vert SAP Versailles</i>
		Nom	Fonction	
Bruno GARDET	Directeur délégué du CFI et responsable de la maison de l'apprentissage	Brigitte POIRE-MARAUX Sabrina TRUDEMP	Secrétaire général  Responsable administratif et financier	Société n° 2920 CF : tous
Denis POULAIN	Directeur du CFA UPMC	Gilles CORDURIE	Responsable pédagogique	Société n° 2115 CF : tous
Cécile MONTIER	Directeur du Groupe ISIPCA	Pierre ERNESTY	Secrétaire général	Société n° 2118 CF : tous
Gilbert DEUNF	Directeur de l'ITESCIA	Sylvie LELONG-RAMBUR	Secrétaire général	Société n° 2119 2113 CF : tous
Véronique DAUBENFELD	Directeur de SUP de V	Isabelle FRAPPI	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2125 2122 CF : tous
Frédéric MANCINI	Directeur de GESCIA	Estelle DUFLOT	Secrétaire général	Sociétés n° : 2111 2114 CF : tous
Eric DENOUX	Directeur du groupe SUD YVELINES	Sandrine PROVOT	Responsable administratif et financier	Sociétés n° 2127 2120 2117 CF : tous
Jacques-Olivier HENON	Directeur (par intérim) de l'ITEDEC			Sociétés n° 2116 2126 CF : tous
Stéphane LE MEN	Directeur de l'IFA CHAUVIN			Société n° 2112 CF : tous
Laurent FABRETTI	Directeur de l'IFA Saint Gratien			Société n° 2124 CF : tous

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Elles annulent et remplacent celles précédemment données dans le même domaine.

Fait à Paris, le 14 mai 2013

  
Pierre-Antoine GAILLY





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 14 Mai 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière d'exécution  
du budget - 14 mai 2013

## DÉCISION

### Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

### Décide :

- de donner délégation de signature à Renaud NADJAH, membre élu de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, dénommé ordonnateur délégué, à effet de signer les actes d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats, dans les conditions suivantes :
  - sans limitation de montant pour les recettes ainsi que pour les charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce,
  - dans la limite de 250 000 € par opération pour les autres charges et dépenses.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 14 Mai 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013135-0004**

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail  
et de l'emploi d'Ile- de- France  
le 15 Mai 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi**

Subdélégation de signature du DIRECCTE au  
responsable de l'unité territoriale des Yvelines  
concernant les compétences du Préfet de  
département 78

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**ARRETE n° 2013-038**  
**Portant subdélégation de signature**  
**de Monsieur Laurent VILBOEUF,**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile-de-France**

**Vu** le code du commerce ;

**Vu** le code du tourisme ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile de France ;

**Vu** le décret du 11 avril 2013 portant nomination de M. Erard CORBIN DE MANGOUX, en qualité de Préfet des Yvelines,

**VU** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011

Vu l'arrêté interministériel du 13 mai 2011 désignant Madame Chantal COULANGE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013119-0001 du 29 avril 2013 par lequel le préfet des Yvelines a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Chantal COULANGE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet des Yvelines :

#### **I-Salaires et conseillers des salariés**

- 1- établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile (article L 7422-2 CT),
- 2- Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile (articles L 7422-6 et L 7422-11 CT),
- 3- fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés (article L 3141-23 CT)
- 4- décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale (articles L 3232-7 et -8 R 3232-3 et 4 CT),
- 5- décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale (articles L 3232-7 et -8, R 3232-6 du CT),
- 6- arrêté fixant la liste des conseillers des salariés (articles D 1232-4 et -5 CT),
- 7- décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) et de repas exposés par les conseillers du salarié (articles D 1232-7 et 8 CT),
- 8- décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission (article L 1232-11 CT),
- 9- agrément des contrôleurs des caisses de congés payés (article D 3141-11 du CT),
- 10- extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental (article D 2261-6 du CT),

## **II- Jeunes de moins de 18 ans**

- 1- délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance (article L 4153-6, R 4153-8 et R 4153-12 du CT, article L 2336-4 du code de la santé publique),
- 2- délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode (article L 7124-1 du CT),
- 3- délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants (articles L 7124-5 et R 7124-1 du CT),
- 4- fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement (article L 7124-9 du CT),

## **III- Hébergement collectif**

- 1- accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local (articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif),

## **IV- Entreprises solidaires**

- 1- agrément des entreprises solidaires (article R 3332-21-3 du CT),

## **V- Conciliation**

- 1- procédure de conciliation (articles L 2522-4 et R 2522-1 à R 2522-21 du CT),

## **VI- Comité Inter Entreprises de Sécurité et de Santé au Travail**

- 1- mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) (articles L 4524-1 et R 4524-1 à -9 du CT),

## **VII- Apprentissage-alternance**

- 1- décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours (articles L6223-1 et L6225-1 à 6225-3, R6223-16 et R6225-4 à 6225-8 CT)
- 2- délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public (loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92)
- 3- décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes de droit public pour l'engagement d'apprentis (loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92)

## **VIII- Main d'œuvre étrangère**

- 1- autorisations de travail (articles L5221-2 et 522-5 CT)
- 2- visa de la convention de stage d'un étranger (articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA)

## **IX Placement au pair**

- 1- autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales (accord européen du 21/11/99 circulaire 90,20 du 23/01/99)

## **X Emploi**

- 1- convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle (article R 1143-1 CT)
- 2- attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel (articles L5122-1, R 5122-1 à 5122-29 CT)
- 3- convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel (articles L 5122-2, D 5122-30 à 5122-51 CT)
- 4- autorisation préalable de placement des salariés en chômage partiel (R. 5122-2 à R.5122-5 du code du travail)
- 5- conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement, convention de formation et d'adaptation professionnelle, cessation d'activité de certains travailleurs salariés, préretraite progressive (articles L5111-1 à 5111-2, L5123-1 à 5123-9, L5123-7, L1233-1-3-4, R5112-11, L5123-2 et 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, L5111-1 et L5111-3CT, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08)
- 6- décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi (articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18)
- 7- convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC (articles L5121-3 , R5121-14 et R 5121-15CT)
- 8- décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT (D2241-3 et 2241-4 CT)
- 9- notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation (articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, 38, 45, 46CT)
- 10- aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dont avance Eden et chéquiers conseils (articles L5141-2 à L5141-6, R5141-1 à R5141-33CT, circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/08)
- 11- agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) (loi 47,1775 du 19/09/47, loi 78,763 du 19/07/78, loi 92,643 du 13/07/92, décret 87,276 du 16/04/87, décret 10/02/02, circulaire DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03)
- 12- diagnostics locaux d'accompagnement (circulaires DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03)
- 13- attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de service à la personne (articles L7232-1 et suivants CT)
- 14- toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ (article D6325-24 CT, circulaire DGEFP 97,08 du 25/04/97)
- 15- toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique (articles L5132-2 et 5132-4,5,7,8,15,16 R5132-44 et L5132-45 CT , D 5132-32,33,27 CT)
- 16- décisions prises dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises (articles L5134-54 à 5134- 64 CT)
- 17- attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires (article L3332-17-1 CT)

- 18- Conventions pour la promotion de l'emploi (Circulaire n°95-15 du 10/04/95)
- 19- Procédure d'agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) (Décret n° 2002-240 du 20 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif)

## **XI Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi**

- 1- exclusion ou réduction temporaire ou définitive des droits à l'allocation de recherche d'emploi, d'allocation temporaire d'attente ou d'allocation de solidarité spécifique et prononcé de sanctions administratives (articles L5426-1 à 5426-9, R5426-1 à 5426-17 CT, L 5421-1 et suivants, R5426-3 à R5426-14, décret 2005-015 du 02/08/05 article 11)
- 2- refus d'ouverture des droits à l'allocation de solidarité spécifique et de son renouvellement (articles L5423-1 à 5423-6, R5423-1 à 5423-14 CT)
- 3- refus d'ouverture rétroactive du droit à l'allocation équivalent retraite (articles L5423-18 à 5423-23 CT)

## **XII Formation professionnelle et certification**

- 1- remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation (articles R6341-45 à 6341-48 CT)
- 2- Détermination du montant des rémunérations dues aux stagiaires de la formation professionnelle (Article R.6341-37 CT)
- 3- Détermination du montant des frais de transport à rembourser aux stagiaires (Article R.963-1 à 963-4 CT – article 5 du décret n°88-368 du 15 avril 1988 modifié par décret n°89-46 du 26 janvier 1989 – arrêté du 10 avril 1989)

## **XIII Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap**

- 1- sanction administrative pour non respect de l'obligation d'emploi (articles L5212-12 CT)
- 2- obligation d'emploi et versement d'une contribution annuelle (articles R5212-1 à R. 5212-11 et R5212-19 à R. 5212-31 du code du travail)
- 3- agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés (articles L5212-8 et R5212-12 à 5212-18 CT)

## **XIV Travailleurs en situation de handicap**

- 1- subvention d'installation d'un travailleur handicapé (articles R5213-52, D5213-53 à 5213-61 CT)
- 2- aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés (articles L5213-10 et R5213,33 à 5213,38 CT)
- 3- attribution primes de reclassement (articles L5213-4 et D5213-15 à 21)
- 4- aide à l'emploi versée dans le cadre de la reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 et décret n° 2006-134 du 09 février 2006)



## **XV – Travail illégal**

1. fermeture administrative à la suite de procès verbal relevant des infractions au titre du travail illégal (articles L. 8211-1 et L. 8272-2 à L. 8272-4 et articles R. 8272-7 à R. 8272-11 du code du travail)

## **XVI Représentation de l'état en défense devant le tribunal administratif pour les recours contentieux concernant les décisions prises par le Directeur départemental sur délégation du Préfet**

- 1- ACCRE
- 2- Contrôle de la recherche d'emploi, indemnisation chômage
- 3- Contrat en alternance (contrat d'orientation, contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat de professionnalisation)
- 4- Contrat emploi solidarité et contrat emploi consolidé
- 5- FNE Chômage partiel

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Coulange, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Elisabeth JAULT, Secrétaire générale
- M. Nicolas BESSOT, Directeur Adjoint du Travail
- M. Didier LACHAUD, Directeur du travail Responsable Pôle 3 E
- Mme Nadine DESPLEBIN, adjointe au responsable du Service Emploi
- Mme Pascale BLONDY, adjointe au responsable du Service Emploi

### **Article 3 :**

Sont exclues de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les correspondances adressées au Président de la République, au Premier ministre ainsi qu'aux membres du Gouvernement, au Président du conseil régional, au Président du conseil général, aux maires et aux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ainsi qu'à leurs cabinets,
- les réponses aux interventions des parlementaires, du Président du conseil régional, du Président du conseil général, des maires et des Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

#### **Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée à M. André LONGUET des DIGUERES, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (pôle C), et à M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet des Yvelines :

#### **XVI Métrologie légale**

- 1- attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés (décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45)
- 2- approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné) (articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01)
- 3- injonctions aux installateurs d'instruments de mesure (article 26 décret 2001-387 du 03/05/01)
- 4- délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés (article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04)
- 5- dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure (article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01)
- 6- aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure (article 62,3 arrêté du 31/12/01)
- 7- aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais (article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01)

#### **Article 5**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet des Yvelines.

#### **Article 6 :**

L'arrêté n°2013-028 du 31 janvier 2013 portant subdélégations est abrogé.

#### **Article 7**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département des Yvelines.

Fait à Aubervilliers, le **15 MAI 2013**

Pour le préfet et par délégation,  
Le DIRECCTE

Laurent VILBOEUF

7-7



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2013135-0005**

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail  
et de l'emploi d'Ile- de- France  
le 15 Mai 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi**

Subdélégation de signature du DIRECCTE au  
responsable de l'unité territoriale de l'Essonne  
sur les compétences administratives du Préfet  
de département 91

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**ARRETE n° 2013-0035**  
**Portant subdélégation de signature**  
**de Monsieur Laurent Vilboeuf,**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile-de-France**

**Vu** le code du commerce ;

**Vu** le code du tourisme ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile de France ;

**Vu** le décret du 23 décembre 2010, de nomination de Monsieur Michel FUZEAU, en qualité de préfet de l'Essonne,

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013- PREF-MC-003 du 11 avril 2013 par lequel le préfet de l'Essonne a délégué sa signature à Monsieur Vilboeuf, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 20 septembre 2010 désignant Madame Martine JEGOUZO, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE de l'Essonne,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Martine JEGOUZO, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de l'Essonne.

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Salaires &amp; conseillers des salariés</b>	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L 7422-2 et R 7422-1 CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L 7422-6 et L 7422-11 et R 7422-7 CT
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L 3141-23 CT
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L 3232-7 et -8 R 3232-3 et 4 R 7422-7 CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L 3232-7 et -8, R 3232-6 et R 3232-8 du CT
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	articles D 1232-4 et -5 CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D 1232-7 et 8 CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L 1232-11 CT
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	Article D 3141-11 du CT

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Salaires &amp; conseillers des salariés</b>	Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental	Article D 2261-6 du CT
<b>Repos hebdomadaire</b>	Dérogations au repos dominical	articles L 3132-20 et L 3132-23 CT
	Liste des communes d'intérêt touristique ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente Instruction des dossiers PUCE	Articles L 3132-25 et R 3132-19 du CT Articles L 3132-25- 1 à 6.
	Décision de fermeture hebdomadaire des établissements d'une profession ou d'une zone géographique	Article L 3132-29 du CT
	Expertise au regard des arrêtés municipaux supprimant ponctuellement le repos dominical dans les établissements de commerce de détail, arrêtés transmis par la préfecture	articles L 3132-26 et -27, R 3132-21 CT
<b>Jeunes de moins de 18 ans</b>	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	article L 4153-6, R 4153-8 et R 4153-12 du CT, article L 2336-4 du code de la santé publique
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Article L 7124-1 du CT
	Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Articles L 7124-5 et R 7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Article L 7124-9 du CT
<b>Hébergement collectif</b>	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local	Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
<b>Entreprises solidaires</b>	Agrément des entreprises solidaires	Article R 3332-21-3 du CT
<b>Conciliation</b>	Procédure de conciliation	Articles L 2522-4 et R 2522-1 à R 2522-21 du CT
<b>CISSCT</b>	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	Articles L 4524-1 et R 4524-1 à -9 du CT

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Apprentissage alternance</b>	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à 6225-3, R6223-16 et R6225-4 à 6225-8 CT
	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public	loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92
	Décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes de droit public pour l'engagement d'apprentis	loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92
<b>Main d'œuvre étrangère</b>	Autorisations de travail	articles L5221-1 et s et R5221-1 et suivants CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 à R313-10-4 du CESEDA
<b>Placement au pair</b>	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 21/11/99 circulaire 90,20 du 23/01/99
<b>Emploi</b>	Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R 1143-1 CT
	Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel	articles L5122-1, R 5122-1 à 5122-29 CT
	Autorisation préalable de placement des salariés en chômage partiel	R 5122-2 CT à R 5122-5CT
	Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel	articles L 5122-2, D 5122-30 à 5122-51 CT
	Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement, convention de formation et d'adaptation professionnelle, cessation d'activité de certains travailleurs salariés, préretraite progressive	articles L5111-1 à 5111-2, L5123-1 à 5123-9, L5123-7, L1233-1-3-4, R5112-11, L5123-2 et 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, L5111-1 et L5111-3CT, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3, R5121-14 et R 5121-15CT
	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	D2241-3 et 2241-4 CT
	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, 38, 45, 46CT

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Emploi</b>	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dont avance Eden et chéquiers conseils	articles L5141-2 à L5141-6, R5141-1 à R5141-33CT, circulaire DGEFP 2008-09 du 19/06/08
	Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	loi 47-1775 du 19/09/47, loi 78-763 du 19/07/78, loi 92-643 du 13/07/92, décret 87-276 du 16/04/87, décret 10/02/02, décret n° 93-1231 du 10/11/93, circulaire DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03
	Coopérative d'intérêt collectif (SCIC)	Dt n° 2002-241 du 21/02/02
	Diagnostics locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002,53 du du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03
	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de service à la personne	articles L7232-1 et suivants CT
	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ	article D6325-24 CT, circulaire DGEFP 97,08 du 25/04/97
	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles L5132-2 et 5132-4, 5,7, 8, 15, 16 R5132-44 et L5132-45 CT , D 5132-32,33,27 CT
	Décisions prises dans le cadre du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprises	articles L5134-54 à 5134- 64 CT
<b>Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi</b>	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires"	article L3332-17-1 CT
	Contrôle de la recherche d'emploi (juillet à décembre 2010), exclusion ou réduction temporaire ou définitive des droits à l'allocation de retour à l'emploi, à l'allocation temporaire d'attente ou à l'allocation de solidarité spécifique et prononcé de sanctions administratives	articles L 5421-1 à L 5421-4 CT, L 5426-1 à L 5426-4 CT, R 5426-1 à R 5426-17 CT, R 5426-14, (décret 2005-015 du 02/08/05 article 11)
	Refus d'ouverture des droits à l'allocation de solidarité spécifique et à son renouvellement refus d'ouverture de droits à l'allocation temporaire d'attente	articles L5423-1 à L 5423-6, et de L 5423-8 à L 5423-14, R5423-1 à R 5423-14 CT et R 5423-18 à R 5423-30 CT
	Refus d'admission à l'allocation équivalent retraite	articles L5423-18 à L 5423-23 CT



	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
<b>Formation professionnelle et certification</b>	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à 6341-48 CT
<b>Obligation d'emploi des travailleurs handicapés</b>	Contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés	articles L5212-5 et 5212-12 CT
	Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants	articles R5212-1 à 5212-11 et R5212-19 à 5212-31 CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	articles L5212-8 et R5212-12 à 5212-18 CT
<b>Travailleurs handicapés</b>	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	articles R5213-52, D5213-53 à 5213-61 CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	articles L5213-10 et R5213-33 à 5213-38 CT
	Attribution primes de reclassement	articles L5213-4 et D5213-15 à 21
	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	articles L6222-38, R6222-55 à 6222-58 CT, arrêté du 15/03/78
	Présidence du comité de pilotage du plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés et conventionnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés	circulaire DGEFP 99,33 du 26/08/99 et 2007/02 du 15/01/07
<b>Médaille du travail</b>	Attribution de la médaille d'honneur du travail secteur privé	Décret 2000-1015 du 17/01/2000 modifiant le décret 84-591 du 04/07/1984
<b>Tourisme</b>	Arrêtés de classement des hébergements touristiques : hôtels, résidence de tourisme, villages vacances, terrains de campings et de caravanage et parcs résidentiels de loisirs	Articles L.311-6, L.321-1, L.323-1, L.324-1, L.325-1, L.332-1, et L.333-1 du code du tourisme

## Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JEGOUZO, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Noelle PASSEREAU,
- M. Eric BERTAZZON,
- Mme Betty CORTOT MATHIEU,
- M. Paul ISRAEL
- Mme Brigitte MARCHIONI

### Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. André LONGUET des DIGUERES, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (pôle C), et à M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du Préfet de l'Essonne:

	<b>Nature du pouvoir</b>	<b>Référence réglementaire</b>
<b>Métrologie légal</b>	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62,3 arrêté du 31/12/01
	aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

#### **Article 4 :**

Restent soumis à la signature du préfet pour ce qui concerne l'activité de l'unité territoriale, excepté le domaine de la métrologie légale :

- les arrêtés préfectoraux portant composition et désignation des membres des commissions départementales,
- les conventions, contrats ou chartes de portée générale avec une collectivité territoriale,
- les lettres aux ministres et à leurs services, aux parlementaires, au préfet de région, aux présidents du conseil régional et conseil général, conseillers régionaux et généraux,
- les circulaires et instructions générales, ainsi que les courriers aux maires, présidents d'EPCI et présidents des chambres consulaires faisant part de la position de l'Etat sur une question d'ordre général,
- les décisions sur les dossiers faisant l'objet d'une évocation par le préfet,
- les mesures de retrait ou suspension d'agrément ou de dispense d'agrément,
- les arrêtés portant création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel.
- la signature des conventions FISAC.

#### **Article 5 :**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de l'Essonne.

#### **Article 6 :**

L'arrêté n°2012-080 du 31 août 2012 portant subdélégation de signature est abrogé.

#### **Article 7:**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les délégataires susnommés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Aubervilliers, le **15 MAI 2013**

Pour le préfet et par délégation,  
Le DIRECTEUR

Laurent Vilboeuf



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013135-0006**

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail  
et de l'emploi d'Ile- de- France  
le 15 Mai 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi**

Subdélégation de signature du DIRECCTE au  
responsable de l'unité territoriale des Hauts de  
Seine sur les compétences du Préfet de  
département 92

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi

**ARRETE n° 2013-034**  
**Portant subdélégation de signature**  
**de Monsieur Laurent Vilboeuf,**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail**  
**et de l'emploi d'Ile-de-France**

**Vu** le code du commerce ;

**Vu** le code du tourisme ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile de France ;

**Vu** le décret du 31 mars 2011 portant nomination de Monsieur Pierre-André PEYVEL, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la circulaire conjointe du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et du ministère de l'économie, des finances et d l'industrie en date du 18 octobre 2011

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent Vilboeuf, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° MCI n° 2013-06 du 5 mars 2013 par lequel le préfet des Hauts de Seine a délégué sa signature à Monsieur Laurent Vilboeuf, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

**VU** l'arrêté interministériel du 13 avril 2012 nommant Mme Françoise Buffet, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France et est chargée des fonctions de responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Délégation est donnée à Mme Françoise Buffet, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts de Seine, à effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région d'Ile de France, dans les domaines suivants relevant de la compétence du Préfet des Hauts-de-Seine, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Buffet, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts de Seine, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Philippe BOURSIER, secrétaire général
- Mme Catherine TINDILLIERE, responsable du Pôle Travail et des Mutations Economiques
- M. Jean-Marie JOYEUX, responsable du Pôle Développement de l'Emploi - Interventions sur le Marché du Travail
- Mme Valérie GUERN, adjoint en charge des Mutations Economiques
- M. Nicolas REMEUR, adjoint en charge de l'Insertion des publics
- Mme Gwenaelle BOISARD, adjoint en charge de l'Insertion des publics
- Mme Magali BOUNAIX, adjoint en charge de l'Economie et des Territoires
- M. Henri MARIE, adjoint en charge de la politique Travail,
- M. Eric JANY, adjoint en charge de la politique Travail.

- 1. Salaires**
  - 1.1 Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - articles L3232-7 et -8 R3232-3 et 4 CT
  - 1.2 Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - articles L3232-7 et -8, R3232-6 du CT
- 2. Conseillers des salariés**
  - 2.1 Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés - articles D1232-4 et -5 CT
  - 2.2 Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - articles D1232-7 et 8 CT
  - 2.3 Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - article L1232-11 CT
- 3. Négociation salariale**
  - 3.1 Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental - Article D2261-6 du CT
- 4. Conciliation**
  - 4.1 Procédure de conciliation - Articles L2522-4 et R2522-1 à R2522-21 du CT
- 5. Entreprises solidaires**
  - 5.1 Agrément des entreprises solidaires - Article R3332-21-3 du CT
- 6. Apprentissage alternance**
  - 6.1 Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours - articles L6223-1 et L6225-1 à 6225-3, R6223-16 et R6225-4 à 6225-8 CT
- 7. Main d'œuvre étrangère**
  - 7.1 Autorisations de travail - articles L5221-2 et L5221-5 CT
  - 7.2 Visa de la convention de stage d'un étranger - articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA
- 8. Placement au pair**
  - 8.1 Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales" - accord européen du 21/11/99 circulaire 90,20 du 23/01/99
- 9. Emploi**
  - 9.1 Convention conclue avec des entreprises de – de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle - Article R1143-1 CT
  - 9.2 Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel - articles L5122-1, R5122-1 à 5122-29 CT
  - 9.3 Autorisation préalable de placement des salariés en chômage partiel - R5122-2 CT à R5122-5 CT
  - 9.4 Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel - articles L5122-2, D5122-30 à 5122-51 CT
  - 9.5 Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - articles L5111-1 à 3, L5123-1 à 9, L1233-1-3-4, R5112-11, et L5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08, R 5123-1 à 41
  - 9.6 Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18
  - 9.7 Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - articles L5121-3, D5121-4 à 13

- 9.8 Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences - Article L5121-1, L5121-2, D5121-1 à D5121-3
- 9.9 Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17 CT - D2241-3 et 2241-4 CT
- 9.10 Dispositifs locaux d'accompagnement - circulaires DGEFP 2002.53 du 10/12/02 et 2003.04 du 04/03/03
- 9.11 Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L7232-1 et suivants CT
- 9.12 Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique - articles L5132-2 et 5132-4, 5, 7, 8, 15, 16 R5132-4,5 et 6, 15 et 16 R5132-22, 23, R5132-32 et 33, R5132-36, R5132-38 à 43, R5132-44 à 47
- 9.13 Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - loi 78-763 du 19/07/78 modifiée, décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993

## **10. Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi**

- 10.1 Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement - articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 à 5426-17 CT

## **11. Obligation d'emploi des travailleurs en situation d'handicap**

- 11.1 Obligation d'emploi - L5212-2 et L5212-6 à L5212-11 CT
- 11.2 Sanction administrative - L5212-12 et R5212-31 CT
- 11.3 Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs en situation d'handicap - articles L5212-8 et R5212-15 CT

## **12. Travailleurs en situation d'handicap**

- 12.1 Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés - Articles L5213-10 et R5213.33 à R5213.38 CT
- 12.2 Attribution primes de reclassement - articles L5213-4 CT
- 12.3 Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage - articles L6222.38, R6222.55 à 6222.58 CT, arrêté du 15/03/78
- 12.4 Aide aux postes des entreprises adaptées - R5213-74 à 76

## **Travail illégal**

Fermeture administrative à la suite de procès verbal relevant des infractions au titre du travail illégal - L8272-2 à L8272-4 et articles R8272-7 à R8272-11 du code du travail



### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée à M. André LONGUET des DIGUERES, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (pôle C), et à M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de des Hauts-de-Seine :

#### **13. Métrologie légale**

- 13.1 Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés - décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
- 13.2 Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure (en cas d'absence d'organisme désigné) - articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
- 13.3 Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure - article 26 décret 2001-387 du 03/05/01
- 13.4 Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés - article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
- 13.5 Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure - article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01
- 13.6 Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordée aux détenteurs d'instruments de mesure - article 62.3 arrêté du 31/12/01
- 13.7 Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

### **Article 4 :**

Sont exclus de la subdélégation consentie aux articles 1<sup>er</sup> et 3 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière d'inspection de la législation du travail, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative,
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux, les présidents des associations des maires et les maires.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus ainsi que celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnés, sera adressée en même temps au préfet des Hauts-de-Seine.

**Article 5 :**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet des Hauts de Seine.

**Article 6 :**

L'arrêté n°2012-065 du 3 avril 2013 portant subdélégation de signature est abrogé.

**Article 7 :**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département des Hauts de Seine.

Fait à Aubervilliers, le **15 MAI 2013**

Pour le préfet et par délégation,  
Le DIRECTEUR

  
Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France  
le 14 Mai 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt**

DECISION Portant Subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation et de la forêt d'Ile- de- France FRANCEAGRIMER



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

## **DECISION**

### **Portant subdélégation de signature de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France**

#### **La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la région Ile-de-France**

**Vu** l'ordonnance n° 2009-325 du 29 mars relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

**Vu** le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de service et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

**Vu** le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,

**Vu** le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère en charge de l'agriculture,

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, à compter du 15 décembre 2012,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013004-007 du 04 janvier 2013 portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France, en matière administrative,

**Vu** la convention en date du 8 décembre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Ile-de-France,

**Vu** la décision en date du 2 avril 2009 du directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n°13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4,

**Vu** la décision du directeur général par intérim, N°FranceAgrimer/ST/2013/15 en date du 16 avril 2013 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, en qualité de représentant territorial de FranceAgriMer, et d'ordonnateur délégué en résultant,

**Vu** la décision préfectorale du 25 avril 2013 du représentant territorial de France-AgriMer, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Ile-de-France pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgriMer.

## DECIDE

**Article 1er** : délégation de signature est donnée à :

Madame Bernadette LATOUR, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Sylvie de SMEDT, chef du service régional de l'information statistique et économique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances relatives aux activités du réseau régional RNM et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale ;

Madame Juliette FAIVRE, chef du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à madame Bernadette LATOUR et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Philippe MOREAU, chef du pôle économie des filières – FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement dans la région Ile-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale et des missions ci-dessus déléguées à madame Bernadette LATOUR et à madame Sylvie de SMEDT ;

Monsieur Ahmed MASMI, agent du pôle économie des filières – FranceAgriMer, au sein du service régional de l'économie agricole, à l'effet de signer, en cas d'empêchement de monsieur Philippe MOREAU, les billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit, prévus en matière de financement avec aval de l'établissement.

**Article 2** : La décision du 04 février 2013 est abrogée.

**Article 3** : la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et aux agents intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et sur le site internet de FranceAgriMer.

Fait à Cachan, le

**14 MAI 2013**

**La directrice régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt  
d'Ile-de-France**

**Marion ZALAY**





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le  
directeur régional  
le 13 Mai 2013**

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

portant subdélégation de signature pour  
l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire et en matière de commande  
publique



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-512  
portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
et en matière de commande publique**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement d'Ile-de-France**

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale directeur





régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013023-0001 du 23 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013053-0007 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n°2013086-0002 du 27 mars 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013008-0004 du 4 janvier 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2010-635 du 30 juin 2010 modifié portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IdF n° 2013-1-107 du 30 janvier 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de Madame la Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :



- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

## **ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET**

### **SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- "Sports" (n°219)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :



- M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Mireille VIORA, directrice de projet auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, et à M. Michel LAMALLE pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
2. Subdélégation de signature est donnée à, Mme Mireille VIORA et Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de leurs attributions et relevant des programmes du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie.

## **SOUS-ARTICLE 2 - CABINET**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;
- M. Philippe PERRET, responsable de l'antenne communication DIRIF

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :



<b>NOM ET FONCTION</b>	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		<b>CATEGORIE</b>	<b>MONTANTS HT</b>
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€
M. Philippe PERRET, responsable de l'antenne DiRIF de la communication		Fournitures, études et services	20.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, et en cas d'absence ou d'empêchement à M.Philippe PERRET, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

### **ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE**

#### **SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU**

##### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) :

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Ile-de-France subdélégation de signature est donnée à M. Gérard CANON, adjoint au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.
2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
  - M. Didier CATTENOZ, chef du département des politiques routières (DPR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR ;
  - M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement,, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
  - M. Robert HANESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est , et en cas d'absence et d'empêchement , M. Cyril GIROT, ingénieur des





ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est.

- M. Patrick MONNERAYE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**

- M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR ;

- **pour le département des politiques routières (DPR) :**

- Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion.

- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
- M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- en cas d'empêchement de M. Florian THOMINES, chef du DET, Mme Sabrina LANDUREAU, adjointe au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation.

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR comptabilité et programmation et Mme Laurence LE FLOHIC, responsable de la cellule ;
- Mme Sarah HARRAULT, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne ;



- M. Jean-Pierre BONDUAUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
  - M. Hervé HUARD, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de la maintenance ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
    - M. Christian LABILLE, chef du BGAR ;
    - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
    - M. Jonathan COLE, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
    - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
    - M. Alix DREZET, chef du PCTT d'Arcueil par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
    - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
    - Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics au BGA ;
    - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
    - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
    - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
    - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
    - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance ;
    - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
    - M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
    - M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence



- ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
  - M. Jacques AZOULAY, responsable

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, adjoint au directeur des routes, chef du SEER		Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Didier CATTENOZ, chef du DPR	Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130 000€
Florian THOMINES, chef du DET	Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET,	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef de département informatiques (DSIR)	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Robert HANESSE, chef AGER Est	M. Cyril GIROT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Patrick MONNERAYE, chef AGER Sud	M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de l'AGER Ouest		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord	Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :



- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de 1 000 000 € HT, prises dans le cadre de marchés de travaux à bons de commandes, relevant de leurs attributions et les décisions d'agrément de sous-traitant :

- M. Didier CATTENOZ, chef du DPR et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe POIRIER, adjoint au chef du DPR ;
- M. Florian THOMINES, chef du DET et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chefs du DET ;
- M. Robert HANESSE, chef de l'AGER Est et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Cyril GIROT, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Patrick MONNERAYE, chef de l'AGER Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume LAPIERRE, adjoint au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'AGER Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande inférieurs à 100 000€ HT :

**pour le département des systèmes d'information routiers ( DSIR)**

- M. Alain BOUVIER, chef du département des systèmes d'information routiers, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef de département

**pour le département des politiques routières (DPR)**

- Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat , et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion,

**pour le département exploitation et technologies ( DET)**

- M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
- M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du





trafic ;

- M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux ;
- en cas d'empêchement de M. Florian THOMINES, chef du DET, Mme Sabrina LANDUREAU, adjointe au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation.

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**

- M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
- Mme Sarah HARRAULT, chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-Sur-Marne,
- M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
- M. Hervé HUARD, chef du PCTT Champigny-sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de l'exploitation et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de la maintenance,

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud,
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
- M. Jonathan COLE, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
- M. Alix DREZET, chef du PCTT d'Arcueil par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**

- Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics du BGA,
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt,
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre,
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance,



- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte Ouest,

#### **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**

- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny
- M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

### **SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Ile-de-France :

- subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, adjoint au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service de modernisation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DEBARLE, subdélégation est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense, :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels,.
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, en cas d'absence ou d'empêchement M. Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest,
- M. Laurent CALVALIDO, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ,
- M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest et ,en cas d'absence ou d'empêchement à M. Ghislain FRAMBOURT, adjoint au chef du



3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Nicolas TOURNY, chef du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- Mme Coralie PARISSSE, responsable de l'antenne de gestion de Paris,
- Mme Annick BRETAGNE, responsable de l'antenne de gestion de Créteil,
- Mme Muriel TISSIER, assistante de programmation au DMET,
- Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommé au 2 du paragraphe 1.

**Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR,	Marie-Christine PERRAIS, chef du SIMEER	Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET,	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET,	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent CALVALIDO, chef du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Denis LAISNEY, chef du DMR Nord-Ouest	Ghislain FRAMBOURT, adjoint au chef du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE et, en cas d'absence ou d'empêchement, à madame Marie-Christine PERRAIS, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,



- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords-cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite, pour chaque commande, de 500.000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20.000 € HT :

**pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**

- Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opérations,
- M. Vincent ROUCOU-DAVID, responsable d'opérations,
- M. Jean DA COL, responsable d'opérations,
- M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
- Mme Camille REMY, responsable d'opérations.

**pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**

- Mme Cécile RAOUX, responsable d'opérations,
- M. Anatole CAULET, responsable d'opérations,
- M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
- M. Vincent GILARD, responsable d'opérations,
- M. Guillaume FAYE, responsable d'opérations,
- Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations.

**pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**

- M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
- M. François CRUMIERE, responsable d'opérations,
- M. Mathias RACHET, responsable d'opérations,
- M. Loïc MIGNON, responsable d'opérations,
- M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations,
- Mme Malvina SIMON, responsable d'opérations.

**pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**





- Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opérations,
- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
- Mme Hélène SIRI, responsable d'opérations
- M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations.

**pour le bureau des affaires foncières :**

- Mme Patricia RADJOU , chef du bureau



## **SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :  
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Ile-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, adjointe au directeur des routes d'Ile-de-France, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement , M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE,
- M. Christophe HUSSER, chef du département d'ingénierie Est (DIE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE ;
- M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO).
- M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000€HT pour chaque pièce :

- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du DIO et Mme Gwenaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE par intérim ;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommé au 2 du paragraphe 1.

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :



NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Marie-Christine PERRAIS, chef du SIMEER		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Christophe HUSSER, chef du DIE	M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du DIO		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Guillaume DAMIEN, chef du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrèments de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500.000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le



montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4 000 € HT :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim,
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO) et Mme Gwanaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).





## ARTICLE 4 – DIRECTION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ILE-DE-FRANCE

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique,

-M. Philippe JEROME, adjoint au directeur de la politique scientifique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEUVILLE.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
Emmanuel NEUVILLE	Philippe JEROME	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe JEROME, adjoint au directeur de la politique scientifique et technique, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre des marchés à bons de commandes relevant de ses attributions.

## ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)



- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP
- M. Adrien Kippelen , adjoint au chef du SCEP

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Yves LANDOUER , chef du SCEP	Mr Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP , dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## **ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières"(n°723)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,
- M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.



## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Eric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est données à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

-M. Pierre-julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :

- Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
- Mme Véronique DISPOT, responsable de la cellule budget et synthèse financière,

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :



NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M.Pierre-julien EYMARD chef du SPOT	Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Véronique DISPOT, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Pierre-julien EYMARD pour signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative :

- "Sports" (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude





Garamont à Colombes ;

-convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;

-convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – siège Miollis**

- M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction( SBDEC)  
- M. Marc JAOUEN, adjoint au chef de service et chef du département Qualité et Développement durable,

- M. François BOURGEOIS, M. Mathieu GATEL chargés d'études, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JAOUEN,

- Mme Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-françois LATGER

- M. David PILLON chef de pôle au département stratégie immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de Mme ARILLA.

**pour le SBDEC - antenne Nanterre**

-M. André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC,

-Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

-M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

-M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. DELANNAY,

**pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois**

-Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,

-M. Aurélien COULOT, adjoint au responsable de l'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY

-M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.

**pour le SBDEC - antenne Créteil**

- M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement,

-M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,

-M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC,

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – siège Miollis**



- M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction,
- M. Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable
- M. François BOURGEOIS, chargé d'études
- M. Mathieu GATEL, chargé d'études
- Mme Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI)
- M. David PILLON, chef de pôle au DSI

#### **pour le SBDEC - antenne Nanterre**

- M. André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC
- M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC

#### **pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois**

- Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC
- M. Aurélien COULOT, adjoint au responsable de l'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHABRIER-GAY,
- M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.

#### **pour le SBDEC - antenne Créteil**

- M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim,
- M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,
- M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
- la vérification du service fait,
- les pièces relatives à la constatation de la dépense.

### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER, chef du SBDEC		Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€
Ghislaine ARILLA, chef du département stratégie immobilière (DSI)	David PILLON, chef de pôle au DSI,	Travaux, Études et services	90.000€



Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable	François BOURGEOIS, Mathieu GATEL, chargés d'études	Travaux, Études et services	90.000€
André DELANNAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC  Didier BEDUNEAU, responsable de QSAO (antenne de Nanterre du SBDEC)  Caroline LORENZ, responsable de CP1 (antenne de Nanterre du SBDEC)  Tristan MUET, responsable de CP2 (antenne de Nanterre du SBDEC)		Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC  M.Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC	Aurélien COULOT, adjoint au responsable d'EPB1SF	ravaux, Études et services	90.000€
Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC par intérim		Travaux, Études et services	90.000€
Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil du SBDEC à compter du 1er juillet 2013	M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,  Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France (antenne de Créteil du SBDEC)	Travaux, Études et services	90.000€

2. Par dérogation, subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

3. Par dérogation, subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux seules personnes suivantes pour signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels :



NOM ET FONCTION	Signature des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels pour les marchés et accords cadres dont le montant HT, tenant compte de l'ensemble des actes ayant eu une incidence financière, ne dépasse pas :
Jean-françois LATGER, chef du SBDEC	300.000€
M. André DELANNAY, Mme Claire CHABRIER-GAY et M. Thierry STROBEL	90.000 €

Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point 1 ci-dessus à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point 1.

5. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo-France subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, Chef du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC), et en son absence ou en cas d'empêchement, Marc JAOUEN, Chef du Département Qualité et Développement Durable et adjoint au chef de service :
  - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres,
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords-cadres,
    - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
  - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
    - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres ;
- Thierry STROBEL responsable de l'Antenne de Créteil et, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, à Raphaël DELAUNAY :
  - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres,
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords-cadres,
    - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants;
  - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
    - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres;
- Abounidal AKDAH, chef de la subdivision constructions publiques et aménagement de l'Antenne de Créteil :
  - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études:
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres,
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords-cadres,





- o la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants;
- o tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres.

## ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports

-M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE

-M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés

-M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers

-Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions aux personnes suivantes:

-M.Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,

-M.Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,

-M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,



- M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,
- M. Richard JANIAC, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ , à :

- M. Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

## **ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

- Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
- M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF, ,
- Mme Bernadette Faure-Alibert, secrétaire générale déléguée CETE,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
- Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des ressources humaines,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M .



Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

**pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis**

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

**pour le secrétariat général délégué à la DiRIF**

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;
  - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique,

**pour le secrétariat général délégué au CETE**

- M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF.

**Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000€



		Fournitures, études et services	125.000€
Antoine RAULIN, SG délégué DiRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €
Bernadette AURE-ALIBERT, SG déléguée CETE		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions ;

**pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis**

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Célestin NEULLAS, responsable de l'unité service à l'usager

**pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF**

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH
  - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH
  - Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, ( BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ ;
  - M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique
- Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques

**pour le secrétariat général de la DRIEA délégué au CETE**

- M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF,

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :





- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DIRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,
- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

## ARTICLE 11 – UNITES TERRITORIALES

### SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

#### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " ( n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur d'unité territoriale,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service urbanisme et environnement et de la prospective à l'unité territoriale de Paris
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
- Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON , chef de la mission d'appui au pilotage local

#### –Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT



Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000€
-----------------	----------------	--	----------

## SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François BERTRAND, directeur d'unité territoriale
- Mme Magali PINON-LECONTE, directrice adjointe
- M. Thierry KEHRINGER, chef du service sécurité, éducation routière
- Dorothee DEMAILLY, chef du service environnement et urbanisme
- Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local

3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Mme Françoise BARON, chargée du suivi budgétaire, et du contrôle de gestion
- M.Ludovic CADET, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargé de la gestion des ressources humaines de proximité.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant	en	cas	Passation et exécution de marchés et
-----------------	-----------	----	-----	--------------------------------------



	d'absence d'empêchement	ou	accords cadres
			CATEGORIE
			MONTANTS HT
François BERTRAND	Thierry KEHRINGER, Catherine JARRY, Magali PINON-LECONTE		Travaux, fournitures, études et services
			125.000€

### **SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Hélène FERNANDEZ, directrice de l'unité territoriale,
- Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe de l'unité territoriale,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service environnement et urbanisme réglementaire,
- M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service environnement et urbanisme règlementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation et sécurité routière,
- M. Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline CHERTON-SAUNIER
- Mme Fanny HERVE, chef du service aménagement et développement du territoire,
- Mme DEPOORTER, adjointe au chef du service aménagement durable des territoires.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toute pièces relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :  
Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du bureau des ressources et de la logistique par intérim.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces relatives à la constatation de la dépense,
- M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique



## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Mme Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI, Aline CHERTON-SAUNIER,  Monsieur Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

### SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

#### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

-M. Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale,

-M. Philippe STIEVENARD, directeur d'unité territoriale adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON

-Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD,

-M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité





territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD,

-Mme Aurore NATIVITE, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON et de M. Philippe STIEVENARD.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

-Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale	Philippe STIEVENARD, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## **ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional ;
- M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR ;
- Mme Déolinda XAVIER, adjointe au chef du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM), responsable d'unité par intérim ;



- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité par intérim ;
- Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité ;
- Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité ;
- Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- M. Florent COADIC, valideur ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur ;
- Mme Louisa DJENNADI, valideur ;
- Mme Camille MARTINE, valideur ;
- Mme Emilie NIKOU, valideur ;
- M. Michel YVERT, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, valideur ;
- Mme Agnes BUCHLE, valideur ;
- Mme Sonia LOPES, valideur
- Mme Mélissa RAMIER, valideur
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur
- Mme Gizlaine EL AKROUCHE, valideur

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS :

- Mme Faridat ABDALLAH
- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mr Amédée BATOUMENI-LOUYA
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Valérie BOUHRAOUA
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sahun CHIP
- Mme Sophie CONIN
- Mr Sandy COPPIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mme Cynthia LOIAL
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Souaade MOKEDDEM
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant	en	cas	Passation et exécution de marchés et
-----------------	-----------	----	-----	--------------------------------------



	d'absence d'empêchement	ou	accords cadres
			CATEGORIE
			MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT		Fournitures, études et services
			90.000€

### ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-386 du 9 avril 2013 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 13 MAI 2013

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

Jean-Claude RUYSSCHAERT





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013122-0030**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 02 Mai 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n  
°2013-018 du 2 mai 2013 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire (DOPS)



**Arrêté du recteur de l'académie de Paris  
n° 2013-018 du 2 mai 2013  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.O.P.S)**

**Le Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,



## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, subdélégation est donnée à Mme Nevenka RADIC, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division de l'organisation et de la programmation scolaires, à l'effet de signer les engagements et mandatements des dépenses et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale imputés sur les titres 3 et 6 de la loi du 1er août 2001, dans le cadre des programmes suivants :

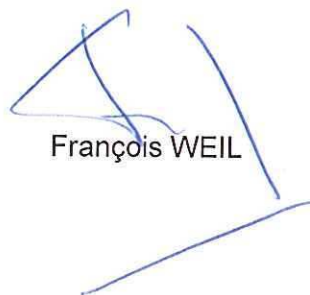
- "Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré" (n°141)
- "Vie de l'élève" (n°230)

**Article 2.** — L'arrêté n° 2013-004 du 10 janvier 2013 est abrogé.

**Article 3.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 2 MAI 2013

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEIL



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013122-0031**

**signé par Recteur de l'académie de Paris  
le 02 Mai 2013**

**Rectorat de l'académie de Paris**

Arrêté du Recteur de l'académie de Paris n  
°2013-019 du 2 mai 2013 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire (DVE)



**Arrêté du Recteur de l'académie de Paris  
n° 2013-019 du 2 mai 2013  
portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire.  
(D.V.E)**

**Le recteur de l'Académie de Paris  
Chancelier des Universités**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU** Le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté n° 2013009-0001 du 9 janvier 2013 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,

## ARRETE

**Article premier.** — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Monique RAUX, secrétaire générale de l'enseignement scolaire ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique RAUX, subdélégation est donnée à Mme Jacqueline BLOAS-GONIN, ingénieur de recherche, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division de la vie de l'élève, à l'effet de signer tous documents financiers relatifs aux bourses de l'enseignement public et privé du second degré et relatifs aux aides en faveur des élèves, dont les dépenses sont imputées sur le titre 6 (dépenses d'intervention) des crédits du ministère de l'éducation nationale dans le cadre des programmes suivants :

- "Vie de l'élève" (n° 230)
- "Enseignement privé du premier et du second degré" (n° 139)

**Article 2.** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline BLOAS-GONIN, chef de la division de la vie de l'élève, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée par :

— M. Yohann PRUNIER, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

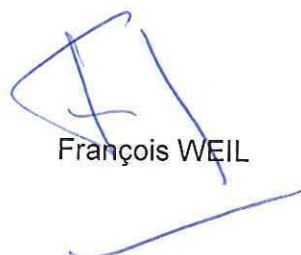
dans la limite des attributions de la division.

**Article 3.** — L'arrêté n°2013-013 du 10 janvier 2013 est abrogé.

**Article 4.** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le 2 MAI 2013

Le Recteur de l'académie de Paris

  
François WEIL